Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **BDET** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2015-621** **21/07/2015**

Date de mise en application : 01/09/2015
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Modalités et mise en œuvre des épreuves générales et professionnelles pour les candidats bénéficiant du contrôle certificatif en cours de formation présentant l'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole de la spécialité "maréchal ferrant"

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF Hauts commissariats de la république des COM Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole Unions nationales fédératives d'établissements privés

Résumé : La présente note de service définit les modalités et mise en œuvre des épreuves générales et professionnelles pour les candidats bénéficiant du contrôle certificatif en cours de formation présentant l'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole de la spécialité "maréchal ferrant"

Textes de référence : Arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité "maréchal ferrant" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance

Introduction

La présente note de service apporte des précisions pour la mise en œuvre des épreuves générales E1, E2, E3 et des épreuves professionnelles E4, E5, E6, E7 pour la délivrance du Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole (CAP agricole) spécialité « **maréchal-ferrant** » pour les candidats bénéficiant du contrôle certificatif en cours de formation (CCF).

Pour les candidats bénéficiant du CCF, l'épreuve E4.1 est organisée en épreuve ponctuelle terminale, les autres épreuves sont en CCF.

Les CCF qui permettent de vérifier les capacités générales et professionnelles proposées aux apprentis peuvent présenter des formes et des modalités différentes à l'initiative des enseignants ou des formateurs, sous réserve des dispositions prévues dans le cadre de l'habilitation et de l'agrément du plan d'évaluation.

Les dispositions de la présente note s'appliquent à compter de la rentrée scolaire 2015, pour la session d'examen 2017 et les suivantes.

ANNEXE : 1
Grille critériée nationale (épreuve E4.1)

1. CAPACITES GENERALES ET PROFESSIONNELLES DU CAP AGRICOLE SPECIALITE « MARECHAL-FERRANT »

1.1. Liste des capacités générales du référentiel de certification du CAP agricole

Les capacités générales sont identiques pour toutes les spécialités rénovées du CAP agricole du Ministère chargé de l'agriculture.

CG1 - Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique
CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

CG2 - Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
CG2.1 - S'exprimer à travers une réalisation personnelle
CG2.2 - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

CG3 - Interagir avec son environnement social
CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
CG3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif

1.2. Liste des capacités professionnelles du référentiel de certification du CAP agricole spécialité « maréchal-ferrant »

CP4 - Réaliser des travaux de maréchalerie
CP4.1 - Réaliser la pose d'une ferrure
CP4.2 - Réaliser le forgeage

CP5 - Réaliser des interventions sur les équidés
CP5.1 - Réaliser l'approche, la manipulation et la contention du cheval
CP5.2 - Réaliser l'entretien et le parage du pied

CP6 - Assurer le fonctionnement de l'atelier
CP6.1 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des outils, des équipements et de l'atelier

CP6.2 - Assurer la gestion des stocks et le suivi commercial de l'activité

CP7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux

2. TABLEAUX DES EPREUVES GENERALES ET PROFESSIONNELLES POUR LES CANDIDATS EN CCF

2.1. Épreuves générales

Épreuve générale E1

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coefficient	Module(s) Discipline(s)
CG1 - Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	E1		2	MG1
CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique	E1.1	CCF1	1	ESC et HG
CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante	E1.2	CCF2	1	Maths et SESG

La capacité CG1.2 est également évaluée par le Brevet Informatique et Internet (B2i) collège pour les apprenants qui ne l'ont pas obtenu en fin de troisième.

Épreuve générale E2

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coefficient	Module(s) Discipline(s)
CG2 - Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	E2		2	MG2
CG2.1 - S'exprimer à travers une réalisation personnelle	E2.1	CCF3	1	Lettres
CG2.2 - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel	E2.2	CCF4	1	EPS et Biologie

Épreuve générale E3

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coefficient	Module(s) Discipline(s)
CG3 - Interagir avec son environnement social	E3		2	MG3 et MP1
CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication	E3.1	CCF5	1	LV Lettres
CG3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif	E3.2	CCF6	1	SESG

2.2. Tableau des épreuves professionnelles

Épreuve professionnelle E4

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coefficient	Module(s) Discipline(s)
CP4 - Réaliser des travaux de maréchalerie	E4		6	MP4
CP4.1 - Réaliser la pose d'une ferrure	E4.1	EPT	4	Maréchalerie
CP4.2 - Réaliser le forgeage	E4.2	CCF1	2	

Épreuve professionnelle E5

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coefficient	Module(s) Discipline(s)
CP5 - Réaliser des interventions sur les équidés	E5		5	MP3
CP5.1 - Réaliser l'approche, la manipulation et la contention du cheval	E5.1	CCF2	2	Hippologie Biologie
CP5.2 - Réaliser l'entretien et le parage du pied	E5.2	CCF3	3	

Épreuve professionnelle E6

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coefficient	Module(s) Discipline(s)
CP6 - Assurer le fonctionnement de l'atelier	E6		2	MP2
CP6.1 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des outils, des équipements et de l'atelier	E6.1	CCF4	1	STE
CP6.2 - Assurer la gestion des stocks et le suivi commercial de l'activité	E6.2	CCF5	1	SESG

Épreuve professionnelle E7

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coefficient	Module(s) Discipline(s)
CP7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux	E7	CCF6	1	MIP

3. DEFINITION DES EPREUVES GENERALES ET PROFESSIONNELLES

3.1. Définition des épreuves générales

Les 6 CCF des épreuves générales valident les capacités : CG1.1, CG1.2, CG2.1, CG2.2, CG3.1, CG3.2. Ils sont organisés sur les 2 années de formation en fonction de la progression pédagogique. Les évaluations prennent la forme, selon le cas, d'un oral, d'un écrit et/ou d'une pratique.

Elles se déroulent dans l'établissement de formation et sont organisées par les enseignants / formateurs.

Elles s'appuient sur des grilles critériées produites par les enseignants / formateurs.

- **Épreuve générale E1 « Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux »**

L'épreuve E1 valide la capacité CG1 « Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux ».
Elle se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes en CCF : CCF1 (E1.1) et CCF2 (E1.2).

CCF1 correspondant à l'épreuve E1.1

Épreuve :	E1.1
Capacité évaluée :	CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	Oral
Coefficient :	1
Période de réalisation :	2nde année de formation
Lieu :	Établissement de formation

Le CCF est organisé et évalué conjointement par les enseignants d'Histoire Géographie et les enseignants d'Éducation socioculturelle.

Le CCF se construit à partir d'une thématique ou sujet permettant au candidat de mobiliser des méthodes et connaissances acquises au cours du cycle de formation afin d'attester, à partir de repères historiques, géographiques, civiques et culturels :

- de l'exercice de la citoyenneté ;

- de choix individuels ayant contribué à l'implication dans l'espace social ;

- de la compréhension de son environnement social et culturel.

Le CCF peut prendre appui sur des supports variés (documents fournis en amont de l'épreuve ou production réalisée par les candidats au cours de l'année) et comporter, pour partie, une note de groupe qui ne pourra être supérieure à 50% de la note totale.

Une grille d'évaluation construite par les enseignants sera fournie aux candidats en amont de l'épreuve.

La durée de l'épreuve est de 30 minutes maximum (sans éventuelle préparation).

CCF2 correspondant à l'épreuve E1.2

Épreuve :	E1.2
Capacité évaluée :	CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	Écrit
Coefficient :	1
Période de réalisation :	
Lieu :	Établissement de formation

Le CCF est organisé et évalué conjointement par les enseignants de Mathématiques, de Technologies de l'informatique et du multimédia et de Sciences économiques, sociales et de gestion sous la responsabilité de l'enseignant de Mathématiques.

Le CCF se compose de 3 parties liées à une même thématique qui permet d'appréhender un fait social de la vie courante.

Dans un premier temps, on identifie les éléments socio-économiques de ce fait social à partir d'un document support réel.

Dans un deuxième temps, on pose un questionnement et on utilise les outils mathématiques utiles à la résolution de celui-ci. L'utilisation des TICE* peut venir en appui si la situation d'évaluation proposée le nécessite de façon pertinente mais cela ne revêt en aucun cas un caractère obligatoire.

Dans un troisième temps, on amène le candidat à prendre une position personnelle et argumentée simple pour proposer une autre solution qualitative.

La durée de l'épreuve est d'au moins 1 h et au maximum de 1 h 30.

**Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement*

- **Épreuve générale E2 « Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle »**

L'épreuve E2 valide la capacité CG2 « Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle ». Elle se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes en CCF : CCF3 (E2.1) et CCF4 (E2.2).

CCF3 correspondant à l'épreuve E2.1

Épreuve :	E2.1
Capacité évaluée :	CG2.1 – S'exprimer à travers une réalisation personnelle
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	Oral individuel ayant pour support une production écrite individuelle réalisée pendant le 1er semestre de la 2nde année de formation
Coefficient :	1
Période de réalisation :	Au cours du 2nd semestre de la 2nde année de formation
Lieu :	Établissement de formation

La première année doit permettre aux élèves de conduire, seuls ou en groupe, deux projets d'écriture sur une certaine durée, de nature différente. Ces projets d'écriture qui peuvent être spécifiques à l'enseignement des lettres ou intégrés dans des projets pluridisciplinaires plus larges permettent aux élèves de s'initier à des formes différentes pour choisir la forme de leur production finale. Le CCF se compose de 2 parties.

Partie 1- L'apprenant réalise une production écrite individuelle ou collective sur un thème qu'il choisit en accord avec l'enseignant. Le type de production à réaliser peut être est très varié mais doit contenir obligatoirement une composante rédigée. Il peut s'agir d'un récit long d'expériences, de panneaux d'exposition, d'un dossier de présentation, d'un sketch ou d'une petite pièce de théâtre, d'un article de journal, d'un reportage, d'un blog, etc ...

La production écrite individuelle ou collective est évaluée sur 10 points au 1er semestre de la 2nde année de formation.

Partie 2- Un oral individuel portant sur la production écrite est organisé par l'enseignant de lettres et un enseignant d'une autre discipline. Il est évalué sur 10 points. Il permet à l'apprenant de présenter le projet, d'expliciter la démarche et de présenter et analyser la production.

La durée de l'épreuve est de 20 minutes au maximum. La moitié du temps est consacrée à l'exposé oral, l'autre moitié aux échanges avec le ou les enseignants.

CCF4 correspondant à l'épreuve E2.2

Épreuve :	E2.2
Capacité évaluée :	CG2.2 – Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	Pratique et oral
Coefficient :	1
Période de réalisation :	Au cours du 2ème trimestre de la 2nde année de formation
Lieu :	Établissement de formation

Le CCF est constitué d'**une seule épreuve pratique et orale** qui consiste en la pratique d'une APSA* telle qu'elle est définie dans les fiches certificatives de niveau 3 d'EPS** suivie d'un oral d'une durée de 15 minutes maximum.

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable de mettre en relation sa pratique des APSA* avec des connaissances en biologie.

Le CCF est organisé et évalué conjointement par les enseignants d'éducation physique et sportive et de biologie-écologie qui devront concevoir et mettre en œuvre des outils d'évaluation communs. La présence des deux enseignants sur la totalité de l'épreuve est indispensable.

Le candidat a le choix entre au moins deux APSA pour la partie pratique du CCF.

La partie orale du CCF s'appuie sur des questions relatives à un thème identifié en biologie-écologie parmi ceux listés ci-après, en lien avec l'observation de la pratique de l'élève (partie pratique) :

Prévention : adaptation à l'effort, fréquence cardiaque, rythme respiratoire ...

Fonctionnement : appareils musculo squelettique et cardio respiratoire

Energie : alimentation adaptée

Lors de cette épreuve, les outils utilisant les technologies du numérique ont toute leur place.

La note du CCF, en points entiers, est constituée pour 2/3 par la note obtenue à la pratique et pour 1/3 par la note obtenue à l'oral.

** Activités physiques, sportives et artistiques*

*** Éducation physique et sportive*

- **Épreuve générale E3 « Interagir avec son environnement social »**

L'épreuve E3 valide la capacité CG3 « Interagir avec son environnement social ». Elle se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes en CCF : CCF5 (E3.1) et CCF6 (E3.2).

CCF5 correspondant à l'épreuve E3.1

Épreuve :	E3.1
Capacité évaluée :	CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	Oral
Coefficient :	1 (0,5 pour la langue vivante + 0,5 en lettres)
Période de réalisation :	2nde année de formation
Lieu :	Établissement de formation

Le CCF se compose de 2 parties.

Partie 1- Elle est organisée et évaluée par un enseignant de langue vivante.

L'expression orale est évaluée en continu et en interaction.

L'épreuve prend la forme d'un jeu de rôles. Il est remis au candidat une fiche rédigée en français décrivant le rôle qu'il doit interpréter et la situation de communication. Pendant un temps bref n'excédant pas 2 minutes, le candidat s'exprime en continu : il présente son personnage, la situation, le lieu...

L'épreuve se poursuit par une interaction avec l'examinateur qui joue également un rôle : client, usager, professionnel...

La durée de l'épreuve est de 10 minutes au maximum.

Partie 2- Elle est évaluée par un enseignant de lettres.

Il est souhaitable que cette évaluation ne fasse pas l'objet d'un oral supplémentaire mais prenne appui sur une autre épreuve, en particulier le CCF6 décrit ci-après.

CCF6 correspondant à l'épreuve E3.2

Épreuve :	E3.2
Capacité évaluée :	CG3.2 – S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	Oral
Coefficient :	1
Période de réalisation :	2nde année de formation
Lieu :	Établissement de formation

Cette épreuve vise à mobiliser les connaissances et méthodes développées dans le module professionnel MP1 du référentiel de formation du CAP agricole qui permet de contextualiser la capacité CG3.2 « S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif » en l'évaluant **dans le cadre de l'entreprise.**

Cette épreuve peut également servir de support à l'évaluation des capacités d'expression orale du candidat.

Durant leur formation, les apprenants préparent un document synthétique constitué de 2 fiches décrivant un emploi réel observé dans une entreprise (de stage, d'apprentissage, ...).

La première fiche présente l'organisation employeuse.

La seconde fiche (qui peut être recto/verso) présente les caractéristiques de l'emploi (se référer à l'objectif 5 du module professionnel MP1 du référentiel de formation du CAP agricole).

Des annexes peuvent étayer ces fiches notamment en ce qui concerne le cadre juridique et légal de l'emploi et les conditions d'hygiène et de sécurité au travail.

Ce document synthétique sert de support à l'évaluation du CCF.

La durée de l'épreuve est de 15 minutes :

- 5 minutes maximum de présentation de l'emploi observé ;

- 10 minutes de réponse aux questions des examinateurs.

Les examinateurs sont, à minima, un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion et un enseignant de lettres si l'expression orale est évaluée. Un enseignant de techniques professionnelles ou un professionnel sera utilement associé à cette évaluation.

Le candidat est amené, durant les échanges, à se positionner quant à son employabilité personnelle dans le poste présenté.

- **Brevet informatique et Internet (B2i)**

La capacité CG1.2 est également évaluée par le Brevet Informatique et Internet (B2i) collège pour les apprenants qui ne l'ont pas obtenu en fin de troisième.

L'arrêté du 14 juin 2016 (NOR : MENE0601490A) permet le cas échéant de délivrer le B2i Collège aux élèves des lycées professionnels, aux élèves et apprentis des centres de formation d'apprentis et des sections d'apprentissage gérés par les établissements publics et privés d'enseignement.

Le B2i atteste le niveau de maîtrise des outils multimédias et d'internet des apprenants. Il comporte trois niveaux : école, collège et lycée.

La maîtrise des technologies de l'information et de la communication permettent à l'élève :

d'en faire une utilisation raisonnée

de percevoir les possibilités et les limites des traitements informatisés

de faire preuve d'esprit critique face aux résultats de ces traitements

d'identifier les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s'inscrivent leurs utilisations

Le B2i évalue les compétences des élèves dans plusieurs domaines :

travailler dans un environnement numérique évolutif

être responsable

produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques

organiser la recherche d'informations

communiquer, travailler en réseau et collaborer

Les élèves sont évalués par les enseignants dans des situations concrètes. L'acquisition des compétences en informatique et Internet s'effectue et se valide tout au long des 2 années du CAP agricole au lycée pour le niveau 2 (B2i Collège). Tous les enseignants peuvent participer quelle que soit leur discipline, la coordination du processus étant assurée par le professeur chargé des Technologies de l'Informatique et du Multimédia (TIM). Un modèle de feuille de position est téléchargeable sur Éduscol :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/2012/58/5/b2i-NivCollege16.11_233585.pdf

Au lycée, l'attestation est délivrée par le chef d'établissement sur proposition du professeur chargé des Technologies de l'Informatique et du Multimédia (TIM), après consultation de l'équipe pédagogique de la classe.

3.2. Définition des épreuves professionnelles

Les épreuves professionnelles sont constituées d'1 épreuve ponctuelle terminale (E4.1) et de 6 CCF.

Tous les CCF réfèrent aux activités décrites dans le référentiel professionnel.

Ils sont organisés sur les 2 années de formation en fonction du calendrier des travaux et en fonction de la progression pédagogique.

Les CCF sont de nature pratique. Ils prennent la forme de pratique, pratique explicitée, pratique accompagnée d'un oral... La durée de chaque CCF correspond à la durée de la réalisation de l'activité. La période de réalisation est à l'initiative de l'équipe pédagogique.

Les CCF sont organisés et évalués par les enseignants / formateurs (il est recommandé d'associer un professionnel à l'évaluation). L'évaluation s'appuie sur des grilles critériées produites par les enseignants / formateurs.

- ***Épreuve professionnelle E4 « Réaliser des travaux de maréchalerie »***

L'épreuve E4 valide la capacité CP4 « Réaliser des travaux de maréchalerie ».

Elle est affectée du coefficient 6 et se compose de 2 parties d'épreuve indépendantes :
- 1 épreuve ponctuelle terminale (E4.1) qui valide la capacité CP4.1 « Réaliser la pose d'une ferrure » ;
- 1 CCF (E4.2) qui valide la CP4.2 « Réaliser le forgeage ».

Épreuve professionnelle E4.1 « Réaliser la pose d'une ferrure »

Epreuve ponctuelle terminale correspond à l'épreuve E4.1

Capacité évaluée :	CP4.1 - Réaliser la pose d'une ferrure
Modalité :	Épreuve ponctuelle terminale
Forme de l'épreuve :	Pratique explicitée
Coefficient :	4
Période de réalisation :	A la fin de la deuxième année de formation
Lieu :	Centre d'examen

L'épreuve ponctuelle terminale E4.1 est une **épreuve de pratique explicitée** organisée au terme du parcours de formation sur la base d'une évaluation la plus proche possible d'une situation professionnelle rencontrée par les maréchaux ferrant dans le cadre de l'exercice courant de leur activité.

Le candidat tire au sort un poste de travail et un cheval parmi les équidés disponibles. Ces derniers, mis à disposition par l'établissement centre d'examen, doivent présenter une ferrure à renouveler, ou si les chevaux sont à pieds nus, ils doivent avoir suffisamment de corne pour permettre un travail de ferrure.

La préparation du cheval, les premiers constats sur l'animal non déferré ne font pas partie de la durée de l'épreuve. Cependant, pendant ce laps de temps le candidat peut prendre en note les premiers éléments d'analyse pouvant lui être utiles pour la présentation du cheval et du travail à réaliser au jury.

Durant cette phase, les membres du jury doivent rester vigilants à l'activité des candidats notamment quant au respect des règles de sécurité au moment du premier passage sous le cheval qu'ils sont sensés ne pas connaître.

Le candidat dispose ensuite de 5 minutes pour présenter rapidement au jury le cheval et préciser l'objectif du travail à réaliser au regard du constat qu'il a dressé.

Le candidat dispose dès lors d'une heure pour intervenir sur un bipède (antérieur et postérieur) du cheval support de l'épreuve. Ce bipède est déterminé par le jury.

Durant cette phase de travail, le parage est évalué avant les incrustations de pinçons et avant que les fers ne soient portés à chaud. L'ajustage est contrôlé avant le brochage. Si la réalisation de ces opérations est de nature à nuire à l'intégrité du cheval voire à sa locomotion, le jury invitera le candidat à corriger son ajustage avant que de brocher.

Au terme de cette phase de travail, le candidat réalise un commentaire de 5 minutes maximum sur le travail opéré.

La durée totale de l'épreuve est de 1h10 par candidat (5 minutes de présentation, 1 heure d'intervention et 5 minutes de bilan). L'évaluation du candidat est réalisée grâce à une grille critériée nationale (**annexe 1**) sur le travail effectué pendant le temps imparti. Passé ce temps, le candidat a l'obligation de terminer le travail commencé avec ou sans assistance d'un membre du jury.

Remarques - Si pour des motifs quelconques, le candidat attend le passage du jury pour poursuivre son travail, ce dernier se verra créditer d'un délai supplémentaire d'épreuve égal au temps d'attente.

Tout au long de l'épreuve le jury peut interrompre les opérations si les conditions de sécurité pour le candidat et/ou le cheval ne sont plus réunies. Il est alors évalué sur le travail réalisé au moment de l'arrêt.

Organisation pratique

Le candidat apporte son outillage personnel (en état de fonctionnement) nécessaire au déroulement de l'épreuve, à l'exception de l'enclume, l'étau, le matériel de chauffe, le matériel électrique nécessaire à la finition des fers mécaniques.

Le candidat sera impérativement pourvu d'équipement professionnel individuel (EPI) en bon état (chaussure de sécurité, lunettes, tablier), les protections auditives type bouchons d'oreilles étant mis à disposition par le centre d'épreuve.

Un candidat qui ne dispose pas, ou qui ne porte pas ses équipements (ou avec des équipements en mauvais état) ne sera pas admis sur le centre d'épreuve.

Le centre d'examen :
- met à disposition une cavalerie adaptée tant en nombre qu'en terme de caractéristiques (on évitera les poneys ou les chevaux de trait) au regard du travail à réaliser,
- fournit le matériel de chauffe, ici des forges à gaz afin de coller au maximum aux conditions professionnelles de réalisation du ferrage,fournit les fers et les clous (deux marques de fers et de clous).

Les examinateurs sont :
- un enseignant de sciences et techniques professionnelles
- un professionnel inscrit à la chambre des métiers.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.

Épreuve professionnelle E4.2 « Réaliser le forgeage »

CCF1 correspond à l'épreuve E4.2

Capacité évaluée :	CP4.2 - Réaliser le forgeage
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	Pratique explicitée
Coefficient :	2
Période de réalisation :	En fonction de la progression pédagogique et des impératifs liés à la conduite de l'activité
Lieu :	Dans l'établissement de formation

Ce CCF est une épreuve de pratique explicitée de forgeage qui consiste à forger quatre fers ordinaires pour un cheval, sur la base d'un modèle défini, aux cotes d'un pied ordinaire.
Le choix des techniques de forgeage reste à l'initiative du candidat ; les forges et les moyens de chauffe sont ceux qui ont été utilisés lors de la formation.

Organisation pratique

Le candidat apport son outillage personnel (en état de fonctionnement) nécessaire au déroulement de l'épreuve, à l'exception de l'enclume, l'étau, le matériel de chauffe, le matériel électrique éventuellement nécessaire.

Le candidat sera impérativement pourvu d'équipement professionnel individuel (EPI) en bon état (chaussure de sécurité, lunettes, tablier), les protections auditives type bouchons d'oreilles étant mis à disposition par le centre d'épreuve.

Un candidat qui ne dispose pas, ou qui ne porte pas ses équipements (ou avec des équipements en mauvais état) ne sera pas admis à passer l'épreuve.

L'établissement :
- met à disposition les installations et le matériel nécessaire à l'épreuve,
- fournit le matériel de chauffe,
- fournit les lopins de fer et toute autre matière première nécessaire.

L'épreuve dure 1h30 pendant laquelle le candidat est tenu de préparer son travail, de le réaliser et de le commenter.
L'évaluation est réalisée à partir d'une grille critériée nationale.

Les examinateurs sont :
- un enseignant en techniques de maréchalerie,
- un professionnel inscrit à la chambre des métiers.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.

Épreuve professionnelle E5 « Réaliser des interventions sur les équidés »

L'épreuve E5 valide la capacité CP5 « Réaliser des interventions sur les équidés ».

Elle est affectée du coefficient 5 et se compose de 2 parties d'épreuve indépendantes :
- 1 CCF (E5.1) qui valide la capacité CP5.1 « Réaliser l'approche, la manipulation et la contention du cheval » ;

– 1 CCF (E5.2) qui valide la CP5.2 « Réaliser l'entretien et le parage du pied ».

CCF2 correspond à l'épreuve E5.1

Capacité évaluée :	CP5.1 - Réaliser l'approche, la manipulation et la contention du cheval
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	Orale d'explicitation de pratique
Coefficient :	2
Période de réalisation :	Courant de la première année de formation
Lieu :	Dans l'établissement de formation

A partir d'une question tirée au sort et en situation professionnelle auprès des chevaux, les candidats sont conduits à réaliser, présenter, expliquer des interventions simples sur les équidés permettant au jury d'apprécier l'acquisition des connaissances scientifiques, techniques et technologiques leur permettant d'intervenir auprès des chevaux, en sécurité et en respectant le bien-être animal, conformément aux consignes qui leur sont données.

La base des sujets se réfère aux items abordés dans les objectifs 1 et 2 du module MP3 « techniques professionnelles ».

L'évaluation est conduite sur la base d'une grille critériée élaborée par l'enseignant / le formateur.

L'examinateur est un enseignant de zootechnie-hippologie.

CCF3 correspond à l'épreuve E5.2

Capacité évaluée :	CP5.2 - Réaliser l'entretien et le parage du pied
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	Orale d'explicitation de pratique
Coefficient :	3
Période de réalisation :	Fin de la première année de formation
Lieu :	Dans l'établissement de formation

L'épreuve E5.2 est une épreuve de pratique explicitée qui consiste, pour le candidat, à réaliser le parage d'un bipède désigné d'un cheval.

La durée totale de l'épreuve comprend : un temps de préparation, la réalisation de l'activité, le rangement du matériel et la restitution devant le jury.

Le candidat doit se présenter à l'épreuve équipé de ses EPI personnels (chaussures de sécurité et vêtements de travail) ; à défaut, il ne peut présenter l'épreuve.

L'évaluation est conduite sur la base d'une grille critériée élaborée par l'enseignant / le formateur en référence aux attendus de l'objectif 3 du module MP3 « Techniques professionnelles »

Les examinateurs sont :
- un enseignant de sciences et techniques des équipements
- un professionnel.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.

- **Épreuve professionnelle E6 « Assurer le fonctionnement de l'atelier »**

L'épreuve E6 valide la capacité CP6 « Assurer le fonctionnement de l'atelier ».

Elle est affectée du coefficient 2 et se compose de 2 parties d'épreuve indépendantes :
- 1 CCF (E6.1) qui valide la capacité CP6.1 « Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des outils, des équipements et de l'atelier » ;
- 1 CCF (E6.2) qui valide la CP6.2 « Assurer la gestion des stocks et le suivi commercial de l'activité ».

CCF4 correspond à l'épreuve E6.1

Capacité évaluée :	CP6.1 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des outils, des équipements et de l'atelier
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	Pratique explicitée
Coefficient :	1
Période de réalisation :	A l'initiative de l'équipe pédagogique
Lieu :	Dans l'établissement de formation

L'épreuve E6.1 est une épreuve de pratique explicitée qui consiste, pour le candidat, en la réalisation d'une opération de maintenance.

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes comprenant : un temps de préparation, la réalisation de l'activité, le rangement du matériel et la restitution devant le jury.

Le candidat doit se présenter à l'épreuve équipé de ses EPI personnels (chaussures de sécurité et vêtements de travail) ; à défaut, il ne peut présenter l'épreuve.

Les examinateurs sont :
-un enseignant de sciences et techniques des équipements
- un professionnel.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.

CCF5 correspond à l'épreuve E6.2

Capacité évaluée :	CP6.2 - Assurer la gestion des stocks et le suivi commercial de l'activité
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	Orale d'explicitation de pratiques professionnelles
Coefficient :	1
Période de réalisation :	A l'initiative de l'équipe pédagogique
Lieu :	Dans l'établissement de formation

L'épreuve E6.2 prend la forme d'une épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles s'appuyant sur 2 fiches réalisées par le candidat et présentant chacune une intervention de maréchalerie réalisée durant la formation en milieu professionnel.

Chaque fiche décrit :
- L'intervention à réaliser ;
- La préparation de l'intervention : organisation logistique, matériels nécessaires ;
- La prise de contact avec le client et l'installation sur le lieu d'intervention ;
- Les intervenants directs et indirects dans l'intervention : donneur d'ordre, personnel(s)présent(s) durant l'intervention, prescripteurs (vétérinaire...) ;
- Un avis qualitatif sur l'intervention réalisée qui peut être étayé par la présence de supports numériques : photos, vidéos ;
- Obligatoirement, la facturation de la prestation réalisée.

Le candidat expose au choix du jury, durant 5 minutes maximum, une des interventions. Puis durant l'entretien avec le jury de 10 minutes maximum, il justifie et explicite les choix réalisés.

L'exposé et les questions posées permettent de vérifier que le candidat a acquis une vue d'ensemble de la conduite des interventions et a identifié les comportements à adopter durant celles-ci.

Seuls l'exposé et les réponses aux questions posées sont notés à l'aide d'une grille critériée qui évalue les capacités opérationnelles :
- S'organiser matériellement pour préparer l'intervention ;
- Mettre en place une communication adaptée durant l'intervention ;
- Rendre compte de l'intervention réalisée ;
- Assurer la facturation de l'intervention.

Cette grille critériée est élaborée par l'enseignant / le formateur.

Les examinateurs sont :
- un enseignant de SESG/ Techniques commerciales,
- un enseignant des sciences et techniques professionnelles,
- un professionnel.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.

- **Épreuve professionnelle E7 « S'adapter à des enjeux professionnels locaux »**

L'épreuve E7 valide la capacité CP7 « S'adapter à des enjeux professionnels locaux ».

Elle est affectée du coefficient 1 et est constitué d'1 CCF.

CCF6 correspond à l'épreuve E7

Capacité évaluée :	CP7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	
Coefficient :	1
Période de réalisation :	Au cours de la seconde année de formation
Lieu :	Dans l'établissement de formation

Cette épreuve est organisée par l'équipe pédagogique.

Le Sous-Directeur
des politiques de formation et d'éducation

Michel LÉVÊQUE

Annexe 1 : Grille critériée nationale pour l'épreuve E4.1 « Réaliser la pose d'une ferrure » du CAP agricole « Maréchal-ferrant »

Session :	NOM :	PRENOM :

Critères à prendre en compte lors du déroulement de l'épreuve pratique	Niveaux d'évaluation				NOTE	OBSERVATIONS
	--	-	+	++		
	Insuffisant/ inapproprié/ dangereux	Inutilisable en l'état	Travail satisfaisant	Très bon travail		
Commentaires avant ferrure (aplomb, locomotion, état de la ferrure, objectifs du travail à réaliser...)					/05	
- Gestion du temps - Tenue de l'opérateur - Approche et contention du cheval - Déferrage					/10	
Parage des deux pieds (aplomb, intégrité du pied, planeité, hygiène, parage pariétal...)					/30	
Ajustage des deux pieds (choix des fers, tournure, équilibrage, garniture, faire porter, finition des fers...)					/30	
Brochage des deux pieds (choix des clous, hauteur et alignement du brochage...)					/10	
Rivetage et finition (qualité des rivets et de la finition)					/10	
Commentaires de fin de travail, contrôle des objectifs					/05	
Total sur 100 :						
Note en point entier sur 20 :						

Appréciation générale du jury :

Date :

Signatures :